



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E80048

VALABLE JUSQU'AU 06/03/2026

ÉDITÉ LE 14/01/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2002 B 97

Siret : 441 323 441 00028

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4036802

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 031 0013690

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 031 0013690

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : C.C.H. CENTRE CONSEIL DE L'HABITAT

5 ALLÉE NUMERO 5
ZI INOVA 3000
88150 THAON-LES-VOSGES

Téléphone : 03 29 81 38 20

Portable : 06 48 26 76 09

Fax :

Site Internet : www.groupelecarre-epinal.fr/

E-mail : cch11@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
MEYER ANTHONY GÉRANT

Effectif moyen : 46 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	24/02/2022
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante) Mention RGE	28/03/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/02/2024
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	14/11/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	28/02/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	28/03/2023
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	14/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE NANCY
18 ALLEE DE LONGCHAMP
54600 VILLERS LES NANCY

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.